



UNIVERSITÉ D'ARTOIS

Délibération du 20 janvier 2023 du Conseil académique restreint aux professeurs des universités

- Vu le code de l'éducation, notamment dans ses articles L.952-6 et L952-6-1
- Vu la loi n°2007-1199 du 10 août 2007 relative aux libertés et responsabilités des universités
- Vu le décret n°84-431 du 06 juin 1984 modifié, fixant les dispositions statutaires applicables aux enseignants-chercheurs
- Vu la délibération du Conseil académique restreint aux professeurs des universités en date du 20 janvier 2023 créant un comité de sélection pour pourvoir l'emploi 14 PR 0441
- Vu l'avis favorable du Conseil académique restreint aux professeurs des universités du 20 janvier 2023 sur la composition nominative du comité de sélection en ce qui concerne les membres ayant rang de professeur des universités.

Le comité de sélection dans le cadre des opérations de gestion relatives au concours session synchronisée 2023 concernant le poste désigné ci-dessous :

Emploi : 14 PR 0441
N° galaxie : 4406
Composante : UFR Langues
Laboratoire : Textes et Cultures

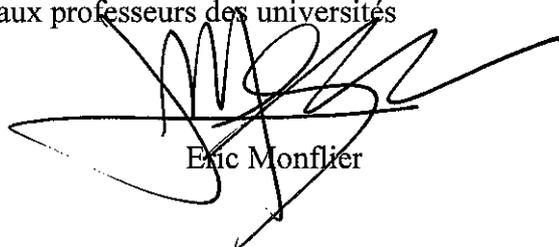
Est composé comme suit :

Président du comité : Patricia Rochwert-Zuili
Vice-Président du comité de sélection : Gérald Preher

	Civilité	NOM Prénom	Corps	Etablissement d'origine	Spécialiste de la discipline	CNU ou discipline
Membres internes	Mme	ROCHWERT-ZUILI Patricia	PR	Université d'Artois	Oui	14
	M.	GRAFE Adrian	PR	Université d'Artois	Non	11
	Mme	JIN Si Yan	PR	Université d'Artois	Non	15
	M.	PREHER Gérald	PR	Université d'Artois	Non	11
Membres externes	Mme	DELGADO LARIOS Almudena	PR	Université Grenoble Alpes	Oui	14
	M.	LECLER Daniel	PR	Université Gustave Eiffel	Oui	14
	M.	MERLO Philippe	PR	Université Lyon 2	Oui	14
	Mme	PELOILLE Manuelle	PR	Université d'Angers	Oui	14

Fait à ARRAS, le 06 février 2023

Le président du conseil académique restreint
aux professeurs des universités


Eric Monflier

SERVICES CENTRAUX

9 RUE DU TEMPLE - BP 10665 - 62030 ARRAS CEDEX
Tél. 03 21 60 37 00 - Fax 03 21 60 37 37
www.univ-artois.fr